

# Intervention de Jean-Noël Jeanneney devant le Haut Comité des célébrations nationales

18 mars 2011

Prenant le premier la parole après le ministre Frédéric Mitterrand, M. Jeanneney rappelle l'importance civique et symbolique des choix opérés, depuis sa création, par le Haut comité des célébrations nationales. Il s'exprimera avec sa triple expérience d'historien d'une génération qui s'est occupée des relations, en Histoire, entre les faits et la représentation de ceux-ci ; de membre du Haut comité depuis longtemps et de président, voici vingt-deux ans, de la Mission de célébration du Bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Il ne partage pas l'opinion du président Favier sur l'opportunité de garder le nom de *Célébrations nationales*. Il a toujours déploré l'appellation choisie et estime que l'utilisation du mot Commémoration pourrait permettre de clarifier, aux yeux de l'opinion, ce que signifie, pour une personnalité ou une œuvre, que d'être répertoriée dans une liste annuelle : importance dans la vie de la nation, non jugement civique ou moral.

Si le Haut comité prend l'appellation de Haut comité des commémorations nationales, on évitera que renaisse de malheureux incidents tel que celui du « cas Céline ».

La frontière d'intervention de l'État doit être très rigoureusement fixée. En effet le pouvoir exécutif ne saurait intervenir dans l'historiographie ; mais l'État peut veiller à ce qu'existent des balises mémorielles. En matière d'enseignement, il doit même veiller à ce que les éclairages demeurent équilibrés ; mais il ne peut fixer aux historiens leurs directions de recherches. Dès que l'État sort de sa mission, des critiques surgissent. Cela s'est illustré dans certaines réticences récentes à propos de la Maison de l'Histoire de France. La prise de distance à laquelle a procédé Jean-Pierre Rioux, président de son Conseil scientifique, dans *le Monde*, à la suite du discours du président Sarkozy, au Puy-en Velay, qui avait enrôlé déjà la « Maison » au service de son regard sur l'Histoire, témoigne à la fois de la fragilité de la coupure et de sa nécessité.

Quant à la décision du Ministre de retirer Céline de la liste, M. Jeanneney ne peut laisser dire par le président Favier que le Haut Comité tout entier l'approuve. Il va de soi que le Haut comité n'étant que consultatif, le ministre est parfaitement libre de faire ses choix, sans que cette instance ait à s'en étonner ou à s'en indigner. Mais M. Jeanneney ne cache pas qu'il aurait préféré pour sa part que M. Mitterrand se contente d'annoncer le changement de dénomination du Haut Comité – à quelques jours de certain dîner annuel auquel devait assister le chef de l'Etat. La République ne doit pas donner le sentiment qu'elle encourage ou cautionne des communautarismes.